

TERMES ET CONDITIONS POUR LA CAMPAGNE VISA WHERE YOU SHOP MATTERS

REFERENCIEMENT DES PETITES ENTREPRISES

Merci de bien vouloir prendre connaissance des termes et conditions minutieusement. En remplissant ce formulaire en ligne, vous acceptez de vous soumettre aux termes et conditions expliqués ci-dessous.

Si vous n'acceptez pas de vous soumettre à ces termes et conditions, merci de bien vouloir ne pas participer. Visa considère que chaque entreprise qui remplit ce formulaire en ligne pour être répertoriée dans le répertoire de petites entreprises Visa, est en règle avec les conditions suivantes :

L'entreprise est en activité et elle est opérationnelle.

L'entreprise est enregistrée légalement et paie ses taxes comme il se doit.

L'entreprise fait partie des PME.

L'entreprise est immatriculée en Côte d'Ivoire uniquement.

Les soumissions incomplètes, en double ou qui ne sont pas compréhensibles (mal renseignées, contenant des erreurs), seront disqualifiées et leur soumission sera considérée comme invalide.

Pour les soumissions avec des erreurs techniques qui rendent le formulaire invalide ou les soumissions soumises mais non reçues par Visa, ni visa ni ses agents ne seront reconnus fautifs pour ces erreurs techniques.

Les entreprises qui participent autorisent l'usage de leurs noms, le nom de l'entreprise dans des publicité ou du matériel de promotion et des campagnes de communication en ligne sans contrepartie financière pour l'usage des éléments cités plus haut.

Visa a le droit de retirer le répertoire de petites entreprises Visa à tout moment.

Le répertoire de petites entreprises Visa fait partie d'une agrégation de petits commerces locaux, et cela est strictement pour des besoins informatifs. Visa n'est pas nécessairement affilié, contractuellement lié ou associé à un de ses commerces.

Toutes les entreprises participantes et les entreprises sélectionnées, selon le cas, ne tiendront pas Visa et ses agences - ses conseillers, ses agents désignés, ses fournisseurs et ses filiales et / ou ses sociétés associées - pour responsables de quelques offenses que ce soit découlant de leur participation de quelques manières que ce soit au répertoire Visa des Petites Entreprises (y compris, à la suite de tout acte) ou pour omission, que ce soit à la suite d'une négligence, d'une fausse déclaration, d'une faute ou autre.

Pour toutes questions, merci de nous contacter sur les réseaux sociaux Visa Côte d'Ivoire (Facebook et Instagram).